LES MUJOULS CONSEIL MUNICIPAL 08 août 2026

----------***Ouverture du Conseil Municipal à 09h03***----------

PRESENTS : le Maire Gérard BOUCHARD, le 1er Adjoint Bruno MERISIER, le 2nd Adjoint Mireille SECKLER,
les Conseillers municipaux (p/âge) Germaine GERMAIN, Eric TRIGANCE, Christian CAIETTA. **ABSENT :** Mireille BOULLE **excusée**
Président de séance : Gérard BOUCHARD **Secrétaire de séance** : Marine NEUVILLE

----------***La condition du Quorum est remplie***----------

1 - Validation du compte rendu de séance du 05 juin 2026
Le compte rendu de la séance du 05 juin 2026 est *validé à l'unanimité*
2 - Délibération n°1 : Décision Modificative N°2

Cette Décision Modificative concerne un virement de la section Fonctionnement 61524 à la section Investissement 2183 pour permettre le règlement de la facture de 2 ordinateurs portables achetés lors du changement de secrétariat.
Cette Décision Modificative est *approuvée à l'unanimité.*

3 - La Décision Modificative N°3 concernant des mouvements de fonds dans la section Fonctionnement pour régler les factures des festivités de la Sainte Marthe est annulée, car il n'est pas nécessaire de faire une DM du moment que l'on ne dépasse pas le Budget prévu au Fonctionnement.

4 - Délibération n°2 : Acceptation de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2026 (DCA 2026)

Pour des raisons de sécurité il est urgent de faire de nouveaux escaliers car depuis la mise en place de la rampe d'accès devant la mairie, les escaliers qui descendaient à la salle des fêtes sont pour ainsi dire condamnés. Mireille et Claude SECKLER ont accepté de céder la parcelle permettant non seulement de faire les nouveaux escaliers, mais aussi de consolider le mur au niveau de la rue et de faire un terrassement jusqu'aux tôles au-dessus du four communal. Il est également prévu de construire un bâtiment en dur avec murs et toiture pour abriter une chambre froide.
Ces modalités sont *approuvées à l'unanimité.*

5 - Délibération n°3 : Autorisation au Maire de souscrire un emprunt en vue de régler la part communale liée à la Dotation Cantonale 2

Cette délibération est *approuvée à l'unanimité.*

6 – Délibération n°4 : Délégation de Maîtrise d'Ouvrage (DMO) à la CAPG

Cette DMO permet de bien encadrer tous les projets au niveau administratif, de plus c'est la CAPG qui paie les fournisseurs et qui perçoit ensuite les subventions versées à la mairie.
Cette délibération est *approuvée à l'unanimité.*

7 - Questions diverses :

A - Rappel du SICTIAM concernant la mise en conformité et l'extension de l'éclairage public

L'éclairage public devra respecter les nouvelles normes notamment l'installation d'ampoules LED d'ici l'année 2028. La question est posée concernant l'éclairage qui doit être éteint la nuit, à voire ultérieurement s'il serait possible en période estivale de l'éteindre un peu plus tard.

B – Sécurité Incendie aux abords du village

Il est suggéré de se pencher sur la question, au vu des actualités, sachant que :
L'obligation légale de débroussaillement liée à une construction est à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à partir de celle-ci. Elle ne se limite pas nécessairement aux limites d'une parcelle, et un propriétaire **peut donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine**.

----------***La séance du Conseil municipal est levée à 09h45***----------
